

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-712286

123909

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9566 Société : Ram

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NAJIB KIFAZID

Date de naissance : 26-07-71

Adresse : Les Nour California 17 Avenue 17 Aftan

Tél. 0661192200 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/07/2022

Nom et prénom du malade : NAJIB

Lien de parenté :

Lui-même

Nature de la maladie : Affection

Conjoint

Enfant

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

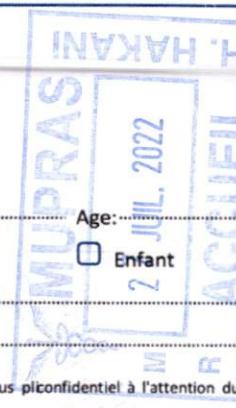
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/07 2022			331,50	INP : 0940156153 AKAA Amal, éologue, Assurance 03

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture Tél: 05 22 12 12 12

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet ou signature du Participant	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>MOTASSIMI</i> 22/28/07 Obdulio 1073 Prix Usuel Cacablanca	<i>12/07/07</i>					<i>5000000</i>

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

The diagram shows a dental arch with 16 numbered teeth. The teeth are arranged in two rows: upper teeth 1 through 8 and lower teeth 1 through 8. The arch is centered on a horizontal axis labeled D (left) and G (right). A vertical arrow labeled H points upwards, and another vertical arrow labeled B points downwards.

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

MANUFACTURER	
H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
T	

[Création, remont, adjonction]

fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession

AT	
LUX	
G	
ON	
ON	
AT	
G	
N	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

404, Av. Abdellah Senhaji
Idrissia 1 -Casablanca
Tél : 05 22 28 70 73
Fax : 05 22 80 18 36

K DER OPTIQUE

ICE 8 0018 23027000027

FACTURE

N° 2102

patente : 33664052
C.N.S.S : 23561145
R.C : 20 47 88

IF : 02520198
ICE : 00182301700027
INP : 095004081

O.D. = +0,75

O.G. = +0,75 (Coll. 100)

ADD. = +1,75

ADD. = +1,75

Casablanca , le

M

13/07/2002

Mr Ismaïl Drissi

Ordonnance du docteur

Anal

NRS de nomenclature
correspondants à
la prescription

Loin { O.D. =
O.G. =

Prés { O.D. =
O.G. =

D.F. { O.D. =
O.G. =

FOURNITURE :

Montures :

optiques

1000,00

1000,00

Verres :

progressif

2000,00

4000,00

anti-reflets

TOTAL :

5000,00

Arrête la présente facture à la somme de :

Cinq mille dirhams

MOTASSIM SIHAM

KADER OPTIQUE

OPTIQUE - OPTOMETRIE

404, Av. Abdellah Senhaji Idrissia 1

Tel 0522 28 70 73 Fax 0522 80 18 36

Casablanca

Docteur Amal RAKKAA

Ophtalmologiste



الدكتورة أمال راكع

إختصاصية في أمراض و جراحة العيون

- Diplôme **Contactologie** à l'université de Bordeaux
- Diplôme **Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification** Université de Besançon
- Diplôme **Oeil et Médecine Interne** Université Pierre et Marie Curie - Paris
- Diplôme **Imagerie et Pathologie Rétinienne** Hôpital Lariboisière - Paris
- Diplôme **OCT en Ophtalmologie** à l'université de Bordeaux

جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج

فوق الصوتية

خطيط الشبكية الوعائي

الليزر - الجول

تقويم الرؤية بالليزر - العدسات اللاصقة

20 juillet 2022

Casablanca, Le

Mr. NAJIB Khalid

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques

VL : OD = + 0.50

OG = + 0.75 (- 0.25 à 100°)

VP : ODG = Add : + 1.75

MOTASSIM SIHAM
KADER OPTIQUE
OPTICIENNE - OPTOMETRIE
404, Av. Abdellah Serghini Drissia 1
Tél: 0522 28 73 73 Fax 0522 80 16 36
Casablanca

Dr. RAKKAA Amal
Ophtalmologiste
405 Bd. Al Qods N° 7 Casablanca
Tél: 05 22 52 22 77 - 06 73 98 15 03